

Communiqué de presse de l'Interprofession du sucre du 13 juillet 2015

Le prix de la betterave 2014 définitivement fixé

La chute du prix sur le marché du sucre européen a des conséquences sur le prix du sucre suisse et sur les résultats de Sucre Suisse SA. L'Interprofession du sucre a fixé le prix définitif de la betterave 2014 à 48 francs par tonne. L'Accord interprofessionnel 2014 prévoyait un prix de 53 francs par tonne. Ce prix n'est malheureusement pas atteint mais il est tout de même plus élevé que celui annoncé au printemps 2015.

L'Interprofession a fixé le prix définitif de la betterave 2014 à 48 francs par tonne. Ce montant se compose du prix de base (fixé par l'Accord interprofessionnel 2014) de 40 francs par tonne et de la dissolution des réserves de 8 francs par tonne. Le montant définitif est donc 3 francs plus élevé que celui qui avait été provisoirement fixé en avril dernier. Depuis l'automne 2013, date à laquelle l'Accord interprofessionnel a été signé, le prix du sucre européen a chuté d'environ 300 euros par tonne. Suite aux accords bilatéraux et plus particulièrement à l'accord du double zéro, le prix du sucre suisse est directement lié au prix du sucre européen. Cette chute massive et inattendue porte atteinte aux résultats de Sucre Suisse SA. C'est pourquoi, la composante variable, directement liée aux résultats de Sucre Suisse SA n'a pas pu être versée. Ainsi, le principe de l'Accord interprofessionnel est respecté bien que le prix indicatif de 53 francs par tonne ne soit malheureusement pas atteint. Le versement de 8 francs par tonne provenant des provisions a nécessité la dissolution de réserves. Le paiement de la qualité ainsi que les indemnités de transports sont réglés selon l'Accord interprofessionnel.

Contrat de production 2016

Aucune amélioration du prix du sucre européen n'est à prévoir. Ce sucre bon marché va donc continuer à être importé dans notre pays et met la pression sur le sucre suisse. L'Interprofession est active à plusieurs niveaux afin d'obtenir une adaptation de la protection à la frontière mais aucun accord n'a été trouvé. Des mesures d'économie touchent tous les secteurs du marché du sucre. Afin que chaque planteur dispose de suffisamment de temps pour planifier la culture de la betterave sur son exploitation, les documents contractuels (l'Accord interprofessionnel, les quantités délivrées et le prix indicatifs) seront distribués en août 2015.

Pour tout complément d'informations contactez:

Fédération suisse des betteraviers (FSB): Josef Meyer, Président, 079 606 10 21

Sucre Suisse SA: Peter Imhof, Chef du service betterave, 032 391 62 05